

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°026-2025
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE
MONTFALCON – MONTRIGAUD**

Nous, Maire de la Commune de VALHERBASSE (Drôme),

VU le Code de la Route,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-263 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

VU les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,

Considérant la demande du 08 Avril 2025 de l'Entreprise DIE 2565 Route de Montfalcon 26350 VALHERBASSE,

Considérant qu'il y lieu, à l'occasion de la fête de l'entreprise pour leur 70 ans de réglementer temporairement la circulation route de Montfalcon 26350 VALHERBASSE pour la journée du 12/04/2025,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sera réglementée le Samedi 12 Avril 2025 à partir de **11h00 jusqu'à 20h00**, le trafic routier sera dévié par les voies suivantes :

VC de LA REILLAT en remontant sur la route de la verne pour redescendre sur le chemin des Meuilles (déviation entre la D67 et la D228),

Article 2 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Fête de l'entreprise

Article 3- Sécurité et signalisation de chantier

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions suivantes : La signalisation en amont et en aval sera assurée par le pétitionnaire

Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- L'Entreprise DIE
- Gendarmerie de MORAS EN VALLOIRE

Fait à VALHERBASSE, le 08 Avril 2025

Monsieur le Maire
Jean Louis VASSY
Po / C
